

# Charte du Collectif CATUS

## 1 Objectifs du Collectif

- 1.1 Fédérer les professionnels consultants de la relation entre les chats domestiques et les humains.
- 1.2 Agir pour une meilleure reconnaissance de cette profession auprès du grand public et des autres professionnels exerçant des activités complémentaires autour des animaux de compagnie.
- 1.3 Communiquer d'une seule voix (au nom du Collectif) dans les médias.
- 1.4 Faire avancer les études comportementales sur les chats domestiques par la collecte et l'analyse de données.

## 2 Public ciblé

- 2.1 Les professionnels en activité avec une entreprise enregistrée officiellement (numéro de SIRET obligatoire) et un site web (page Facebook ou autre réseau social) dédié à leur activité de consultant de la relation Chat-Humain.
- 2.2 Les professionnels doivent être spécifiquement formés aux comportements du chat domestique et aux problématiques de la relation entre les chats domestiques et les humains.
- 2.3 Il est attendu que les personnes adhérant au Collectif aient suivi une formation professionnelle complète, dispensée par une équipe pédagogique pluridisciplinaire ; les modules consacrés aux comportements du chat et aux problématiques de la cohabitation chat – humain représentent un volume horaire de 60 heures au minimum. Les demandes de professionnels dont la formation initiale ne remplit pas ces critères pourront être étudiées, une attention particulière sera alors portée à la formation continue.

## 3 Approche éthique

- 3.1 La mission des membres du Collectif consiste à prévenir le développement de comportements indésirables dans le cadre de la cohabitation entre des chats domestiques et des humains. Et intervenir lorsque ces comportements se sont déjà développés, afin d'éviter des récidives ou l'aggravation de la situation.
- 3.2 Les membres du Collectif recommandent que les chats soient vus par un vétérinaire, afin d'effectuer un bilan de santé et d'éliminer toute cause pathologique potentiellement sous-jacente, avant toute intervention d'un consultant en comportement.
- 3.3 Les membres du Collectif ne considèrent pas les chats domestiques, vus en consultations, comme étant dans un état strictement pathologique. Ils privilégient l'examen de leur environnement, des interactions et des relations qui s'y déroulent pour comprendre ce qui peut les conduire à adopter des comportements inappropriés du point de vue des humains.
- 3.4 Les membres du Collectif suivent une approche écologique. C'est-à-dire qu'ils considèrent les chats et les humains comme des individus faisant partie d'un système commun où chacun possède un monde sensoriel qui lui est propre.
- 3.5 Les membres du Collectif considèrent que les chats domestiques, comme tous les individus, éprouvent des émotions. Ils ont des besoins physiologiques et comportementaux qui doivent être respectés.

- 3.6 Les membres du Collectif considèrent que les chats domestiques expriment des comportements influencés par leur développement précoce, des besoins fondamentaux propres à leur espèce, leurs apprentissages, leurs états émotionnels et l'environnement quotidien, entres autres. Ces comportements ne sont pas figés et peuvent se modifier avec le temps.
- 3.7 Les membres du Collectif désapprouvent les méthodes coercitives. Infliger une douleur aux individus n'est jamais une méthode justifiée.
- 3.8 Le lien de confiance est essentiel dans la relation entre les chats domestiques et les humains. Il l'est tout autant entre les propriétaires et les consultants en comportement qui les accompagnent.
- 3.9 Les membres du Collectif sont solidaires et bienveillants entre eux et avec les autres professionnels exerçant autour des animaux domestiques.

#### **4 Avantages de l'adhésion**

- 4.1 Traductions de documents, notamment d'études scientifiques, publiés en langues étrangères.
- 4.2 Partages de publications scientifiques, d'ouvrages de vulgarisation et autres connaissances.
- 4.3 Rédactions de fiches de synthèses sur des thématiques particulières.
- 4.4 Tarif préférentiel lors du colloque annuel.

#### **5 Contributions des membres**

- 5.1 En échange des services décrits ci-dessus, les membres du Collectif s'engagent à participer au projet "InfoCat" qui permet de recueillir des données de consultations.
- 5.2 Ce Collectif ayant pour vocation de communiquer publiquement, les articles écrits au nom du Collectif doivent être relus et validés avant publication. Ceci implique une relecture rigoureuse par un comité de plusieurs membres du Collectif.

#### **6 Moyens de communication**

- 6.1 Page Facebook® : <https://www.facebook.com/CollectifCatus>
- 6.2 Site Web : <http://www.collectifcatus.com>

